

GASPE

N°3

Groupe Avenir Service Public de l'Équipement

Organisme de recherche du SNPTAS CGT

Les notes du Gaspe

*Expériences professionnelles
3 Femmes à l'Équipement
(interview)*

Sommaire du spécial n°3 juillet 2002

4 Avant-propos

Par Roger Esmiol coordonnateur du Gaspe

5 Première interview

Une attachée de centrale

10 Seconde interview

Une assistante sociale

14 Troisième interview

Une attachée de centrale

19 Questionnaire

21 Annexe

Avant-Propos

Juillet 2002

Le Gaspe est un lieu de débats, de recherches sur des domaines concernant la politique du ministère de l'Equipement.

Cette note du Gaspe numéro 3 (Juillet 2002) comporte des enquêtes sur l'expérience professionnelle des agents du Ministère. Pour cela, nous publions une première série de trois interviews. La règle est la suivante : l'interviewé(e) répond à tout ou partie des questions posées ; l'interview est anonyme ; l'interviewé(e) a validé l'interview. Pour cette note du Gaspe, nous avons interviewé trois femmes travaillant dans trois services deux DDE et un service d'administration centrale.

Quelle est la place des femmes dans les services du ministère ?

Le ministère a publié des statistiques, notamment dans le Plan pluriannuel d'amélioration de l'accès des femmes aux postes d'encadrement supérieur (23 novembre 2000) et dans la Circulaire du 14 août 2001 relative à la mise en œuvre de la parité hommes-femmes au sein du Ministère. Cette circulaire se fonde sur les effectifs ayant servi de base pour les CAP.

On trouvera, en annexe, un tableau prenant en compte ces éléments. Le constat statistique, s'il est indispensable, n'est pas suffisant. Les mesures préconisées dans les deux documents cités plus haut sont médiocres ainsi, en quoi le fait de féminiser les jurys va permettre de tendre vers la parité ? D'autre part, prend-on en compte les contraintes des femmes pour les affectations, les mutations ?

Au-delà des chiffres, quelle est la réalité vécue ? Si on prend l'exemple de deux corps particulièrement féminisés, les secrétaires administratifs et les adjoints. On notera que dans les actions de masse qui ont été menées, une des expressions principales portait - et porte toujours - sur la reconnaissance, et corrélativement, en négatif, sur le mépris affiché par nombre de chefs de service.

Ces trois interviews ne constituent pas un échantillon significatif, ni des catégories A, ni de l'ensemble des corps du ministère. C'est une première approche bien évidemment limitée. Nous effectuerons des interviews d'agents d'autres catégories.

Quel est le vécu ?

Les itinéraires professionnels révèlent des relations hommes/femmes complexes pour telle ou telle interviewée. On note même une déclaration selon laquelle une femme a eu de sérieuses difficultés lorsque son supérieur hiérarchique était une femme.

Quid des expériences professionnelles ?

Les interviewées n'ont pas pratiqué la langue de bois. De ce fait, des conflits internes ont été notés, des incompétences notoires signalées, le refus de prendre en compte le social indiqué. Dans les services, il n'y a pas de lieu où ces réalités peuvent apparaître. Pourra-t-on dépasser la situation actuelle avec la gestion par les compétences ?

Roger Esmiol, Coordonnateur du Gaspe

Première interview

Nous avons interviewé une attachée d'administration centrale, âgée de 47 ans. Elle fait partie de la vague de titularisation des catégories A qui s'est effectuée du 01 janvier 1999 au 31 décembre 2001. L'interview porte sur une expérience professionnelle dans l'administration avant titularisation et concerne la période 1979-1997. A partir de 1997, elle change d'affectation et travaille depuis lors à la direction politique d'un syndicat du ministère.

1975 : Je débute ma vie professionnelle à l'Education nationale...

Je n'ai pas de formation universitaire. J'ai commencé à travailler en 1975, dans un service du Ministère de l'Education nationale, le Service des Affaires financières de l'inspection académique de Rouen en tant qu'auxiliaire de bureau. Je gère les salaires des instituteurs remplaçants.

Votre travail consiste alors en quoi ?

Je m'occupais des salaires, de prestations diverses ; je devais donc connaître les textes de référence. A cette époque, les administrations d'Etat servaient les prestations sociales, telles que, par exemple les allocations familiales.

1979 : Mon premier poste à l'Equipement : une DDE en Région Parisienne

Quelles étaient vos perspectives de carrière à l'E.N. ?

A l'Education Nationale, j'avais progressé : d'auxiliaire de bureau, j'étais devenue contractuelle B. Mes perspectives de carrière étaient très limitées, avec peu de mobilité interne. J'ai choisi, notamment pour des raisons personnelles, une mobilité vers un autre ministère avec mobilité géographique. Je suis entrée au Ministère de l'Equipement en 1979, à la CDES.

Avec quel niveau ?

Non titulaire sur le règlement local de la DDE, équivalent à un fonctionnaire B technique.

Ce nouveau travail était-il intéressant ? A noter que nous sommes en 1979, donc avant les lois de décentralisation (1)

La CDES (2) de ma DDE (un service de 20 agents environ) était compétente dans les domaines suivants : transports exceptionnels, points noirs routiers, sécurité routière, réalisations techniques. Le travail qui m'était confié était peu intéressant ; le plan de charge du service réduit. La volonté de développer l'activité ne transparaissait pas. Le service était très mal organisé.

Quelle expérience avez-vous retiré de ce poste ?

Une expérience professionnelle très négative, mais une expérience humaine riche. La situation de la CDES provenait essentiellement d'une carence dans le domaine du management. Je suis restée deux ans dans ce service, j'ai pu acquérir une connaissance minimum de la DDE, mais pas une vue globale de celle-ci. Je n'ai pu acquérir, pendant cette période qu'une connaissance très limitée du ministère.

1981 : Mon second poste, dans la même DDE

Vous demandez à changer de service ?

Oui, en 1981, je change de poste et je suis affectée au bureau de la formation professionnelle. Cette fois, le bureau compte deux agents à plein temps et un agent à temps partiel.

Le bureau dispose :

- d'une secrétaire à mi-temps,
- d'un agent qui dispense les cours.

Des cours de quoi ?

Remise à niveau pour la PEC (Préparation aux examens et concours), notamment pour les secteurs exploitation et assainissement (1).

Le troisième agent, c'est vous ?

Oui, je m'occupe de l'organisation des stages, des concours. Qu'il s'agisse des concours nationaux ou locaux, par exemple des ouvriers d'assainissement (3). Ces personnels seront, avec la décentralisation transférés au Conseil général.

Comment ça se passe ?

Le Bureau formation est sous l'autorité du chef de GAC (4). Il dispose d'un plan de charge important. J'ai pris connaissance de la DDE dans ses différentes structures.

Concrètement, votre travail c'était quoi ?

Il s'agissait d'élaborer le plan de formation de la DDE. Ce plan était validé par la commission de formation et mis en œuvre ensuite. À l'époque, les commissions de formation étaient des structures empiriques, sur la base du volontariat. Un exemple, nous avons organisé une formation informatique pour les personnels d'exploitation, d'assainissement, les administratifs ou les techniques. Mon travail était un travail administratif. J'étais toujours sur mon contrat de niveau B (règlement local).

Intérêt de votre travail ?

J'ai acquis une connaissance de cet organisme complexe qu'est une DDE. J'ai, par mes relations de travail, connu également l'administration centrale du ministère, en particulier le service de la Direction du Personnel qui s'occupe des concours. J'ai également travaillé avec le CIFP de Rouen, qui, à l'époque, était compétent pour la Région Ile de France. Dans le cadre de coopérations avec d'autres services qui développent certains outils, j'ai participé à une séance de travail pour assister à une démo concernant un programme informatique d'une DDE de la Région Pays de Loire et l'adapter dans ma propre DDE.

La décentralisation se met en œuvre, comment est-elle vécue ?

J'ai constaté que le personnel n'était pas au courant, on en parlait très peu. Pratiquement aucune information n'était diffusée. Les informations de source syndicale étaient extrêmement discrètes. Je n'ai pas souvenir d'intervention syndicale importante : diffusion de matériel, assemblée générale, délégation de personnel. Dans la réalité de mon travail, avec la clarification du système de financement consécutif à la partition, une masse importante de crédits a été transférée. Ma DDE a été l'objet d'une expérimentation : environ la moitié des services ont été transférés. L'expérimentation devait être réversible ... Il n'en a rien été. Le processus de décentralisation a été mal vécu ; on a assisté à une scission entre les personnels Etat et Conseil général.

1985 : Mon troisième poste

Vous demandez une nouvelle affectation ?

En effet, je demande à être affectée à la cellule *politique de la ville* rattachée au service urbanisme. En effet, suite à la mise en œuvre de la Commission Nationale pour le développement social des quartiers, commission présidée par Hubert DUBEDOUT (4), l'Etat a donné une nouvelle impulsion à la politique menée dans les quartiers les plus dégradés. J'instruisais pour le compte du sous/préfet chargé de la ville les dossiers de subvention. Dans ce travail, la partie la plus importante du dossier, c'était l'argumentaire.

Plus précisément ?

Il s'agissait d'opérations à la fois **techniques** : réhabilitation de logements sociaux, résorption de l'habitat insalubre, démolition de cités de transit et **sociales** organiser l'interface avec la demande des habitants. De telles opérations se sont notamment traduites par la réhabilitation de logement, d'espaces publics.

Intérêt de votre travail ?

Le travail dans une cellule politique de la ville requiert une grande connaissance du terrain, des habitants, du quartier, de son histoire, mais aussi de savoir échanger avec d'autres intervenants : DDASS, collectivités locales...

Quid de la participation de la population ?

Les associations de quartier participaient aux réunions de travail. Ces réunions étaient des lieux d'échange.

Une politique partenariale ?

Oui, étaient mis en tas divers services de l'Etat, des collectivités locales, des associations.

Quel bilan tirer de ce partenariat ? Dans ce jeu d'acteurs, qui décide ?

J'ai vécu une expérience très enrichissante ; les contacts avec les autres services de l'Etat permettent de mieux comprendre le pourquoi des dysfonctionnements, les lourdes administratives ; mais aussi comment, avec des synergies on peut porter un dossier afin qu'il aboutisse plus ou moins rapidement. Comme toujours, ce sont ceux qui disposent des crédits qui déterminent au plan local la faisabilité du dossier.

1990 : Mon quatrième poste

Toujours dans la même DDE ?

Oui : en 1990, je prends un poste de chargée d'études à la cellule POS qui comprend une quinzaine de personnes et dépend du GEP (4). Je souhaitais, dans le cadre de ce poste, approfondir mes connaissances acquises dans le poste précédent : éléments concrets des Codes de l'urbanisme et de la construction ; c'est pourquoi j'ai demandé à être affectée à la cellule POS. En ce qui concerne les POS, ma DDE les élaborait pour le compte des communes.

Par contre, mon expérience de travail était intéressante ; les relations avec certains élus locaux étaient compliquées par la position de la DDE, mise à disposition de la collectivité et effectuant le contrôle de légalité. Je travaillerai deux ans dans ce service. Je suis sous l'autorité d'un ITPE. Je suis toujours PNT niveau B sur le règlement local. Par certains côtés, mon expérience de travail est très intéressante ; par exemple j'ai travaillé sur les cités jardins. Je participe à la rédaction du portier à connaissance. "J'encadre des dessinateurs".

1992-1995 : Mon cinquième poste

Toujours à la même DDE ? Vous faites alors quel travail ?

Dans la même DDE, mais je change totalement de type de travail. A la demande du directeur, je deviens responsable du bureau de la MGET de la DDE. J'avais pour mission de réorganiser le service. J'encadrai deux personnes.

Il s'agit alors de remettre ce bureau de la MGET en état de fonctionner correctement : -Tout d'abord, apporter une réponse rapide pour que les mutualistes MGET qui attendaient les prestations auxquelles ils ont droit soient enfin servis. Et aussi, reprendre toute la comptabilité – qui est une comptabilité de type privé- non tenue depuis plus d'un an. Enfin, répondre aux diverses enquêtes. Et surtout rétablir un lien de confiance entre les usagers et la Mutuelle.

Votre travail était de type administratif ?

Je dirais plutôt qu'il s'agissait d'un travail de management :

- mettre une équipe au travail,
- effectuer l'apprentissage de textes,
- répondre aux directives de la direction nationale de la mutuelle.

Ce travail s'effectue dans l'urgence ; avec un fort mécontentement des agents, suite aux dysfonctionnements antérieurs.

En résumé, j'avais pour tâche de réorganiser un service sinistré.

1995-1997 : Mon sixième poste

Toujours à la DDE ? Dans cette nouvelle affectation, vous faites quoi ?

Je travaille au bureau programmation et défense. Je m'occupe notamment du suivi des crédits alloués aux infrastructures : sur ce domaine, une opposition, liée à une velléité de développer l'autonomie de gestion des crédits, opposait le responsable du service grands travaux et le DDE. J'ai trouvé par contre très intéressant le domaine de la protection civile : mon travail comportait notamment des relations au niveau interministériel ; par ailleurs il exigeait une bonne connaissance de la DDE et une grande disponibilité. J'ai participé au suivi des JMJ (études sur la circulation, la sécurité, participation à la cellule de crise). Durant les grèves de 1995, et les actions des transporteurs routiers, j'ai aussi participé aux réunions sécurité organisées pour ce qui concerne l'autoroute A 4.

Première interview (suite)

Vous étiez toujours PNT B ?

Oui, mais le poste était tenu avant moi par un agent de catégorie A (PNT/DAFU).

Vous vous êtes sentie comment en tant que femme dans ces divers postes ?

J'ai rencontré assez peu de machistes. Mon entrée au ministère n'a pas présenté de difficultés particulières. Par contre, il est difficile d'accéder à certains postes.

Qu'est ce qui vous intéresse le plus en dehors de votre travail ?

La musique, sauf la techno. Par le passé, j'ai étudié la guitare pendant plus de deux ans, mais j'ai beaucoup oublié. Par ailleurs, je souhaite apprendre des langues étrangères : anglais, espagnol et en découvrir d'autres comme l'italien.

Notes sur la première interview

(1) page 5 Décentralisation

En 1979, un projet de loi, à l'initiative de Giscard d'Estaing, préconise la décentralisation ; il ne sera pas adopté. Cependant, dès cette date, un certain nombre de grandes communes prennent en charge l'instruction des permis de construire.

(2) page 5 CDES

Les CDES : Cellules Départementales d'Exploitation et de Sécurité. Leur activité a été partiellement transférée au niveau des Conseils généraux, lors du processus de décentralisation.

(3) page 6) Assainissement

Les services d'assainissement des DDE de la Région Parisienne (première couronne) sont les héritiers des services de l'ex- département de la Seine (avant la création des actuels départements 92, 93, 94, 78). Ces services, transférés aux Conseils généraux, sont importants (plusieurs centaines de personnes au total).

(4) page 6 Chef de GAC

GAC : ancienne dénomination existant lors de la constitution des DDE en 1966. Aujourd'hui il existe, en général, dans les DDE un service dénommé " secrétariat général ".

(5) page 7 Dubedout

La Commission Dubedout a été mise en place en 1982. Elle a ciblé les quartiers les plus sensibles. Leur nombre s'est d'ailleurs sans cesse accru avec le temps. Hubert DUBEDOUT a publié en 1983, un rapport sur les expériences engagées et précises. Quelles pourraient être les orientations et les modalités d'une politique nationale en ce domaine, sous le titre " ensemble, refaire la ville ". Le résumé de son rapport, publié à la Documentation française est le suivant : " Les immigrés, mais aussi les français les plus pauvres, les jeunes sans emploi, les femmes isolées, vivent dans les quartiers vétustes, enclaves dans la ville, ou dans les grands ensembles banlieusards rejetés par les cités. Réussir leur intégration sociale est le défi des quinze années à venir.

Seconde interview

Cette seconde interview est celle d'une assistante sociale qui travaille en DDE, également en Région parisienne. Au moment où la question du lien social, de la crise de cohérence des rapports sociaux est à l'ordre du jour, les travailleurs sociaux sont en première ligne. A l'Equipement, comme dans les autres administrations. On pourrait croire que les agents, qui disposent de garanties collectives fortes souffrent moins que leurs collègues d'autres professions. Il n'en est rien. Les AS doivent donc, dans les services, être à l'écoute des angoisses, du sentiment qu'ont nombre d'agents d'être mis en dehors du cadre de travail. Ce qui s'ajoute, la personnalité étant une, aux conflits, difficultés de toute nature qui se développent hors de la sphère du travail.

Quel est votre cursus ?

J'ai 31 ans ; j'ai deux enfants et je suis actuellement assistante sociale (A.S.) dans une DDE de la Région Parisienne. Pour accéder au métier d'A.S ; le cursus est le suivant : Bac plus 3 ans d'études pour préparer le diplôme d'Etat. Par ailleurs j'ai une maîtrise en sciences de l'éducation. J'ai suivi les cours à la Fac de Nanterre, en parallèle de mes études d'AS. L'école qui prépare à AS est spécifique (Ecole Supérieure de Travail Social/50 étudiants promus AS par an). La formation d'AS est une formation très généraliste, dans des domaines tels que : sociologie, droit, santé, relations sociales, mouvement sociaux, travail social.

C'est une profession très féminisée (environ 95% de femmes). Cette proportion évolue très peu. Par contre, la mixité est beaucoup plus grande pour ce qui concerne le métier d'éducateur. A noter aussi que les métiers où on s'occupe de jeunes enfants sont très largement occupés par des femmes.

1992–1993 : Mon premier poste : au Conseil général (en Région Parisienne)

J'ai occupé trois postes très différents, tous dans le secteur public. J'ai commencé à travailler dans une circonscription d'action sociale du conseil général. Je dépendais de la responsable de la circonscription.

J'étais A.S. en polyvalence de secteur. J'intervenais sur un quartier (soit une zone comptant de 2000 à 5000 habitants). Mon travail était le suivant : information, orientation, soutien familial, budgétaire, aide aux personnes en difficultés, mise en place des politiques sociales du conseil général, (1) démarches avec les usagers.

Autrement dit, ce qu'on caractérise comme le travail social ?

Oui. J'ajoute que le quartier où je travaillais n'était pas qualifié comme quartier « difficile ».

Seconde interview (suite)

Quel était l'intérêt de votre travail ?

J'ai vécu une expérience professionnelle très riche. Mon travail s'exerçait dans un contexte assez pro. J'ai pu nouer des relations avec d'autres travailleurs sociaux (éducateurs, conseillères en économie sociale et familiale, médecins et psychologues de PMI). La difficulté résidait dans le manque de moyens. Dans certains cas, on ne pouvait apporter de réponses, mais le résultat de mes interventions était peu visible.

Par exemple ?

Dans le domaine du logement, en ce qui concerne l'enfance en danger, ou bien les personnes en grande précarité (sans domicile et sans revenus).

Vous avez quitté le Conseil général ? Pourquoi ?

Je suis restée moins de trois ans. Je n'avais pas le sentiment de faire un travail en profondeur, de poser les vrais problèmes, par manque de temps et de moyens. Je me suis posé la question suivante : quelle aide j'apporte réellement.

1993-1995 : Mon deuxième poste : en hôpital

Toujours en Région Parisienne ?

Oui. Durant cette période je travaille dans un hôpital de la région parisienne. Je suis affectée au service de psychiatrie adulte ; je travaille avec une collègue. Je rencontre des personnes dans un état variable de précarité. Je travaille de la manière suivante : ½ poste dans le service et ½ poste à l'extérieur (consultations ambulatoires).

Votre travail consiste alors en quoi ?

Je prépare la sortie des personnes hospitalisées. J'effectue un travail de débroussaillage des situations administratives (droits en matière d'assurance maladie, de prestations sociales). Je travaille aussi par rapport à l'insertion ou à la réinsertion des patients.

Les gens hospitalisés souffrent de quoi ?

Les personnes hospitalisées sont dans un état psychologique qui nécessite leur hospitalisation. Ce sont des gens qui ont basculé dans un état de psychose ou de névrose importante (dépression, paranoïa, schizophrénie, démence, divers troubles du comportement et certains handicaps mentaux tels que l'autisme). Un travail d'équipe est absolument nécessaire pour être efficace.

Peut-on dire un mot du type de traitement ?

Il comporte une batterie assez lourde de médicaments et un traitement psychologique. Les patients bénéficient d'un suivi psychologique et/ou psychiatrique. L'AS est intégrée à ce suivi, ainsi qu'au projet de sortie.

Quelques précisions sur votre travail d'AS ?

Il s'agit de faire passer les messages. Il faut aider les patients à réapprendre les actes de la vie quotidienne, à investir un projet de vie. Les patients souffrent de pathologies diverses. J'ai pu observer que nombre de gens intelligents, cultivés, ..., basculent dans ce qu'on appelle la folie. Beaucoup de jeunes sont touchés. L'AS a un contact très fort avec ces patients.

Seconde interview (suite)

Vous avez travaillé avec des gens atteints de ce qu'on appelle la folie. Comment l'avez-vous perçue ?

La " folie ", c'est le refus de la réalité ; cette réalité est perçue comme inacceptable. Une personnalité a subi un processus de déconstruction. Il faut donc reconstruire le sujet. Il faut aider l'individu à se situer dans la réalité. La qualité des psychiatres, des psychologues et de l'équipe sont très importantes. J'ai pu constater que les psychiatres avaient une certaine difficulté à travailler sur le quotidien.

Avez-vous abordé la démarche psychanalytique ?

Nous avons eu des cours sur la psychanalyse, ses différentes écoles (Freud, Lacan...). En tout cas, la cure psychanalytique doit se fonder sur une déontologie ; le traitement des conflits du sujet, le dévoilement de l'inconscient sont des démarches difficiles, surtout pour celui qui est analysé.

Quel bilan tirez-vous de cette expérience ?

J'ai vécu une expérience très riche, dans un cadre de travail pluridisciplinaire. Il m'a été difficile de me positionner en tant qu'A.S. L'expérience d'une de mes collègues m'a été très précieuse. J'en tire aussi la conclusion qu'une équipe, dans ce genre de pratique, doit être très soudée.

1995-2002 : mon troisième poste : dans une DDE de la R.P.

Votre troisième poste : ?

Je demande à être affectée en DDE. Là je découvre un autre métier. Je travaille dans le cadre du service social du personnel. J'ai moins " d'usagers " que dans mon poste à l'hôpital. J'ai plus de moyens. Je dois, comme précédemment gérer des situations ; cependant les agents de la DDE étant des personnes qui travaillent, je n'ai pas rencontré les mêmes formes d'exclusion.

Comment avez-vous perçu la DDE ,

J'ai découvert ce qu'est une DDE, différente des organismes publics (Conseil Général ou Hôpital) où j'avais exercé précédemment (2).

Comment ça se passe ?

Il faut avoir un bon contact avec les agents ; il faut savoir percevoir la nécessité d'un recours. J'ai découvert, sur le terrain et par le biais de la formation, la sociologie des organisations (les jeux d'acteurs, l'organisation du travail, les conflits et l'approche de leur résolution). Il faut trouver sa place, créer ses réseaux internes et externes, par exemple : pour la gestion des situations. En interne, je travaille avec le CLAS, le CLHS, les partenaires sociaux et en externe avec divers services déconcentrés de l'Etat (Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale) et structures extérieures (CAF, CRAMIF, les associations ...).

Comment caractériser votre activité d'A.S du personnel ?

Une partie de l'activité d'AS relève du management, c'est à dire qu'elle fait appel aux processus d'organisation de l'activité, aux systèmes de relation(s). Nous faisons dans notre travail du conseil en management. Quand on se pose la question : comment faire remonter les difficultés professionnelles des agents ? leur souffrance au travail parfois, c'est du " management ". Les AS ont une place dans le management, en matière de conseil et d'alerte.

On a besoin d'une formation dans ce domaine. Ainsi les A.S d'entreprise ont une formation dans les domaines suivants : sociologie des organisations, ergonomie, droit du travail, économie, psychosociologie...

Seconde interview (suite)

Quelles sont les questions qui remontent vers vous en tant qu'AS ?

Première remarque ; comme je l'ai déjà dit, on ne trouve pas des situations d'exclusion aussi graves que celles que j'ai rencontrées dans mon travail au conseil général, lorsque le travail d'information et de prévention existe. Les principales situations que je rencontre sont les suivantes : problèmes financiers, budgétaires et, notamment de surendettement, problèmes familiaux, recherche de logement, questions liées à la santé et la protection sociale. Sur le long terme, j'ai observé une augmentation des problèmes liés au surendettement.

Quelles sont vos relations de travail avec la hiérarchie de la DDE ?

En premier lieu, aucun travail n'est possible avec le secrétaire général. Le social ne l'intéresse pas ! Je travaille donc directement avec le DDE ou d'autres cadres de la hiérarchie. Je fais des tournées dans les services de la DDE (subdivisions par exemple). Par expérience, je pense que l'on donne soi-même de la consistance à son poste, en fonction des priorités que l'on se fixe. Il est difficile d'engager un travail effectif avec les organisations syndicales de la DDE qui ne prennent pas en compte ce champ d'intervention.

Vous êtes catégorie B ?

Il existe un écart important entre le type de travail effectué, les responsabilités, l'autonomie de l'activité et le niveau de classement dans la grille de la Fonction publique. Le fait que nous n'encadrons pas directement d'autres agents ne constitue pas une raison suffisante pour nous sous-classer de cette façon. Dans le vécu quotidien c'est très dévalorisant. C'est là un axe revendicatif du collectif CGT des A.S.

Quels sont vos projets professionnels ?

J'envisage de changer de poste. J'hésite entre plusieurs possibilités : partir de la DDE, voire du Ministère, travailler dans une autre structure.

Comment vous sentez-vous, en tant que femme, dans votre travail ?

A certains moments, nous sommes défavorisées par exemple, lors de mon congé maternité, mon travail a été totalement ignoré. L'administration n'a pas désigné de remplaçante. Les projets en cours n'ont pas été suivis, tant en interne qu'en externe. Pendant mon absence, des avantages professionnels m'ont été refusés.

Quels sont vos centres d'intérêt en dehors du travail ?

Je constate que je n'en ai pas assez ; je suis intéressée par le domaine associatif. En ce qui concerne la vie syndicale, j'ai découvert l'activité de la CGT. Il n'est pas facile de s'insérer dans celle-ci. En effet, les AS ont une identité professionnelle très spécifique par rapport au reste du personnel.

Notes relatives à la seconde interview

(1) Page 10 Prérogatives des Conseils généraux

Les lois de décentralisation (1983 et années suivantes) ont fait du Conseil général un des principaux acteurs de l'action sociale. Dans certains départements, il existe des Unités d'action sociale (UTAS). Par ailleurs, il existe aussi dans certains cas des zones d'intervention géographique (ZIG). Chaque ZIG réunit une équipe de travailleurs sociaux. Des travailleurs sociaux formulent la critique suivante : le travail social s'inscrit dans une stricte logique de service centrée sur la demande immédiate apportée au client, en rupture avec le schéma traditionnel de prise en charge et d'accompagnement dans le long terme.

(2) Page 12 Les AS à l'Equipement

Selon les organigrammes des services, les AS sont intégré(e)s dans un service spécifique, avec le médecin de prévention, l'animateur sécurité, le président du CLAS ; ou dans le service constitué autour du secrétaire général...

Interview n°3 (texte validé)

Nous avons interviewé une troisième femme cadre quoi travaille à l 'Equipement. Elle aussi a choisi la titularisation. On peut constater comme pour les précédentes interviewées qu'elle a choisi de changer assez souvent de poste. Nous lui avons posé la question : pourquoi changez-vous de poste ?

J'ai toujours exercé dans une certaine indépendance.

En ce qui me concerne mes différents changements de poste relèvent :

- 1) *d'un besoin de mobilité pour ouvrir mon champ d'expérience professionnelle,*
- 2) *par intérêt pour certaines activités nouvelles,*
- 3) *et plus rarement, par des changements d'orientation intervenus dans la structure et parfois liés à la personnalité du nouvel encadrement.*

Par ailleurs au vu de ces trois interviews, les interviewées ne vivent pas trop douloureusement leur condition féminine.

Quel est votre cursus ?

J'ai 51 ans. Après des études de lettres, je me destinais à l'enseignement . Mais des événements personnels m'ont fait bifurqué et je suis entrée dans l'administration un peu par hasard...

1976 -1983-Mon premier poste à l'Equipement (1)

Vous renoncez donc à l'enseignement et vous entrez à l'Equipement

Oui en 1976, j'ai d'abord été affectée au service des Affaires économiques et internationales (SAEI) (2) au sein de l'unité socio-économie des transports. Je suis chargée de valoriser les études : publication et diffusion des recherches, organisation de colloques et séminaires pour mieux rapprocher le monde de l'administration et celui de la recherche.

Vous entrez comme fonctionnaire ?

Non comme PNT A.

Quelle était l'ambiance de travail ?

C'était une ambiance de travail créatrice car productrice d'idées. Dans le service, il y avait beaucoup de libres débats, un peu du type « brain-storming ». Je disposais, dans mon travail, d'une grande autonomie. Il n'y avait pas de structure hiérarchique pesante comme il en existe aujourd'hui dans de nombreux services.

Quel bilan pouvez-vous tirer de cette période ?

Cette période fut pour moi très enrichissante tant du point de vue des relations avec les chercheurs que du contenu abordé dont on ne tire pas toujours parti au niveau des prises de décision...

Sur un plan plus professionnel, cette expérience m'a formée aux métiers de la communication.

1983-1986 Mon second poste à l'Equipement

En 1983, vous demandez à changer de poste

Oui, je suis affectée au service de la communication et de l'information (SIC) du ministère.

Vous êtes toujours non-titulaire ?

Oui. je suis toujours PNT A

Quels sont vos domaines de travail au service com. ?

Dans un premier temps je travaille sur la campagne audio-visuelle visant à expliquer la Loi QUILLOT au grand public. (3)

Comment fonctionne le service com. central ?

C'est un service transversal aux directions de centrale ; ce service, qui est investi de missions stratégiques est chargé de l'élaboration de campagnes nationales d'information, programme des actions d'animation, d'appui et de conseil en communication auprès des services extérieurs ...

Quelle était l'ambiance de travail ?

Je travaillais dans une équipe. Les relations de travail étaient bonnes.

Le ministère fait souvent appel, pour ses services com. à des spécialistes du milieu professionnel extérieur au ministère ?

J'ai travaillé 7 ans au secteur com. du ministère. Avec le nouveau cabinet, sous le ministre Quillès on assiste à un encadrement plus politique du service com. Ainsi des agents de l'extérieur, proches du cabinet, et sans statut administratif viennent, sous prétexte qu'ils sont plus professionnels que nous, encadrer des personnels de la fonction publique ; cela a engendrer quelques tensions ...

1983-1990 Mon troisième poste à l'Equipement

En 1983, vous changez de poste à votre demande ?

Oui, mais je reste dans le secteur com. Je travaille désormais à la mission des services extérieurs du SIC. Cette mission a pour but de professionnaliser le réseau des services extérieurs dans le domaine de la com. A l'époque, il s'agit des DRE et des DRAE.

Le service fait appel à des professionnels extérieurs ?

Oui, et notamment à des journalistes de la radio et de la télévision.

Quid des relations entre les agents du ministère et ces professionnels ?

Nous avons travaillé ensemble sur un programme de formation pour les chargés de communication des DDE et, à leur demande, pour les directeurs départementaux de l'Equipement.

Troisième interview (suite)

On donne une nouvelle dimension à la com. ?

En effet, on part d'un constat : la communication n'a pas la reconnaissance qu'elle devrait avoir en étant une fonction à part entière. Bien souvent la personne chargée de cette activité est aussi polyvalente. Elle est également rattachée au secrétariat général, ce qui ne facilite pas toujours l'accès à l'information. Avec la DPS, nous avons réfléchi à un autre statut de la fonction par l'incitation au rattachement auprès du directeur. C'est quasiment le cas aujourd'hui.

Ce développement de la com. est-il lié à la mise en oeuvre de la décentralisation ?

La décentralisation y a en effet contribué. Avec le partage des nouveaux rôles entre les collectivités et les DDE, ces dernières se sont positionnées vis à vis de leurs partenaires dans une démarche « marketing » et se sont appuyées sur l'outil communication pour, à travers des messages de qualité, valoriser aux mieux les services rendus.

Vous avez fait un travail sur la com. interne ?

Il m'est difficile de répondre à cette question, car à mon sens elle relève plus d'une question de management interne et aussi de la volonté de la DDE. Nous avons travaillé sur des outils et techniques de com. qui normalement devaient inciter à faire de la com. interne.

Vous avez fait un travail sur les techniques de la com. ?

Oui avec des professionnels nous avons animé des stages à l'expression écrite, et orale, aux techniques audiovisuelles ...

Quid de l'intérêt pour votre travail ?

Nous avons bénéficié de moyens financiers importants renforcés par la DPS. Progressivement nous avons constaté des évolutions dans les pratiques professionnelles et aussi dans le fonctionnement de la structure. Il est satisfaisant d'observer des résultats allant dans ce sens ...

1990-1991 Mon quatrième poste

Vous quittez le service com. fin 1989

Oui, je demande à changer de poste après des réorganisations du service peu appréciées par les agents.

Vous restez au ministère de l'Equipment ?

A cette époque, de grands projets voient le jour ; 1989 est l'année du Grand Louvre. Je demandé à être détachée auprès de la Direction des Musées de France ; ainsi j'ai été mise à disposition pendant un peu plus d'un an au Ministère de la Culture.

Quel était votre travail ?

J'animai la lettre d'information de la Direction « la lettre des Musées » ; ma mission consistait à rédiger des articles sur la politique culturelle des musées de province, à interviewer les acteurs culturels et les conservateurs des musées nationaux et de province sur les expositions programmées, la scénographie de l'objet muséographique et leur politique d'acquisition.

1991 Mon cinquième poste à l'Equipement

De retour à l'Equipement, on me demande de mettre mon acquis au service du projet de réouverture de l'ancien Musée des Travaux Publics de l'Equipement qui a fonctionné, je crois, de 1950 à 1955 et qui était installé où est aujourd'hui le Conseil Economique et Social.

1991-1996 Mon sixième poste

Vous changez à nouveau de poste en 1991. Toujours à l'Equipement ?

Non ; je postule au Ministère de l'Environnement comme chargée de communication au Service de l'Environnement Industriel (S.E.I.). Ce service définissait et veillait à l'application de la réglementation des installations classées industrielles et agricoles.

J'ai travaillé 5 ans à l'Environnement sous les ministères successifs de B. Lalonde, S. Royal, M. Barnier, C. Lepage.

Comment ces différents ministres ont-ils maîtrisé leur domaine ?

Au-delà de leur étiquette politique, ces ministres ont tous essayé de faire prendre conscience de l'importance de la protection de l'environnement et de ses impacts sur la qualité du cadre de vie et celle de ses habitants. B. Lalonde, fondateur du mouvement « Génération Ecologie » a initié le plan national pour l'Environnement ; S. Royal a beaucoup réglementé les activités industrielles ; quant à C. Lepage, personnalité issue de la société civile par sa formation d'avocate en droit environnemental, on lui doit la loi sur l'air avec notamment les P.DU. (plans de déplacements urbains).

Tous ces ministres ont œuvré dans un contexte difficile et se sont heurtés à de nombreux lobbies. « Le ministère de l'Impossible » disait Robert Poujade, le 1^{er} ministre de l'Environnement sous le gouvernement Pompidou.

Quel bilan tirez-vous de ce passage à l'Environnement ?

Ce fut une expérience intéressante : le monde de l'industrie avec lequel nous étions en relation constante exige que l'on soit très opérationnel et à réagir en cas de situation de crise comme c'est assez fréquemment le cas en environnement ...

Comment ça s'est passé à l'Environnement ?

Cela a constitué pour moi un changement culturel total ; en tant que chargée de communication, dotée d'un certain savoir-faire professionnel, je n'ai pas toujours été bien perçue de la part de mes autres collègues.

Mal perçue ? C'est-à-dire ?

A l'époque, l'Environnement disposait d'un budget dérisoire. Dans le domaine de la communication, on procédait par bricolage car il n'y avait pas réellement d'agents formés à cette technique. Du reste, il n'y avait aucune politique de formation.

De plus, j'arrivais de l'Equipement, considéré comme un ministère « bétonneur ».

Quel bilan tirez-vous de ce passage à l'Environnement ?

Sur le plan du contenu, c'était une expérience très intéressante même s'il n'y avait pas beaucoup de moyens. On posait des questions vitales : celles des ressources en eau potable, de la dégradation des sols, des questions concernant l'ozone, des inondations ou de l'élimination des déchets urbains, chimiques ou nucléaires.

Troisième interview (suite)

Vous étiez sous l'autorité de qui ?

J'étais sous l'autorité d'une ingénierie des Mines. Sans remettre en question la qualité de certains grands corps de fonctionnaires qui travaillent à l'Environnement (Ponts, Mines, Eaux et forêts, Travaux publics), il est regrettable que ce ministère ne crée pas un corps de spécialistes en environnement.

1996 à ce jour : mon septième poste

Je rejoins la D.A.U. pour m'occuper de l'application de la loi littoral plus particulièrement en région Midi-Pyrénées, et en Corse. Au bout d'un an, la D.A.U. devient D.A.F.U et j'ai alors un statut de chargée d'environnement avec un rôle d'interface entre la Direction et l'Environnement sur un certain nombre de dossiers à enjeux (milieux naturels : parcs naturels régionaux, sites classés, réserves naturelles, sites Natura 2000). Progressivement, l'Environnement, sous le ministère Voynet, se dote de structures et de moyens, accroît son champ de compétences, fait rentrer l'environnement dans l'économie. Les 2 ministères travaillent ensemble sur des thèmes comme les Agendas 21, le développement durable, l'intégration de l'environnement dans les documents d'urbanisme, le paysage ...

D'autre part, la mise en place quasi simultanée des lois Voynet, Chevènement et SRU crée une nouvelle intercommunalité et dans ce cadre, je suis chargée de suivre, en interministérialité, la mise en place de la politique des pays.

Vous avez choisi la titularisation ?

Oui, depuis le 1^{er} janvier 2000.

Comment vous sentez-vous dans l'administration en tant que femme ?

A mon niveau de responsabilité, c'est-à-dire sans responsabilité d'encadrement, je n'ai pas eu de problème particulier. D'autre part, je ne sens pas de différence de traitement dans ma situation de fonctionnaire par rapport à ma situation antérieure de PNT.

Qu'est-ce qui vous intéresse en dehors du travail professionnel ?

J'aime beaucoup voyager avec une attirance particulière pour les déserts. J'aime aussi prendre le temps (pas suffisamment) de lire et parfois tester la peinture. Je trouve également important de soutenir des mouvements liés au sort des femmes dans le monde car quand on dit que le combat féministe est révolu, voire ringard, ça me fait « sourire » il y a encore beaucoup de situations où il faut toujours se battre.

Notes sur le 3^e interview

- (1) En 1976, le ministère de l'Equipement, créé en 1966 a dix ans. Il comporte en 1976 un secrétariat d'Etat aux Transports, un secrétaire d'Etat au Logement et en 1977 un secrétariat d'Etat à l'aménagement du territoire. Le premier ministre de l'Environnement sera nommé en 1971. En 1978, un ministre de l'Environnement et du cadre de vie est constitué, regroupant l'environnement et la partie de l'Equipement hors transports.
- (2) Le service des affaires Economiques et internationales avait été constitué dans le cadre de l'organisation d'un ensemble de services techniques et/ou centraux à partir de 1966. Il avait des tâches de planification, d'élaboration de méthodologies ; en particulier il a travaillé sur la première vague des méthodes modernes de gestion. Ses attributions, dans le cadre de la disparition progressive de la planification ont peu à peu disparu.
- (3) Quillot
La loi Quillot avait pour objectif de réglementer les rapports propriétaires/locataires par l'instauration du bail de location, de la définition du loyer et des charges locatives, du préavis de congé,... de façon à mettre fin aux pratiques abusives de certains propriétaires.

QUESTIONNAIRE relatif aux **NOTES du GASPE**

Nom.....	Prénom
Adresse.....	
.....	
Tel.....	Fax.....
E -Mail.....	

1-Souhaitez-vous continuer de recevoir les *Notes du GASPE* ?

OUI :

NON :

Si OUI passez aux questions suivantes

2- Quelle est votre opinion sur la *forme* des *Notes du GASPE*

2-1 Présentation du document, lisibilité,...

Questionnaire (suite)

3-Quelle est votre opinion sur le *contenu* des Notes du GASPE

3-1 Sur les thèmes traités :

3-2 Quels thèmes souhaiteriez vous voir traiter ?

4- Le cas échéant , indiquer le nom de collègue(s) intéressé(e)s par les Notes du Gaspe

COMMENT ET OU NOUS JOINDRE ?

Adressez votre courrier à l'adresse suivante :

SNPTAS-CGT - METLTM - PLOT I - 92055 - PARIS LA DEFENSE CEDEX 04
à l'attention de Roger ESMIOL - Tél. 01.40.81.83.12. ou 83 55 - Fax. 01.40.81.83.16. - Email : Roger.Esmiol@i-carre.net

ANNEXE

Remarques sur ces tableaux

Les femmes sont très majoritaires dans les corps administratifs de catégorie C ou B (sauf deux corps de catégorie A où elles sont également majoritaires) ainsi que dans les corps à "vocation sociale"

Elles représentent

- 1- plus de 80% des agents ou adjoints de service déconcentrés ou de centrale
- 2- plus de 70% des secrétaires administratifs de services déconcentrés ou de centrale
- 3- plus de 80% des chargés d'études documentaires du Ministère (catégorie A)
- 4- plus de 60% des Attachés de centrale (catégorie A)

La situation est la suivante dans deux corps de cadres A administratifs

- 1- légèrement plus de 50% des attachés de Service déconcentrés. Elles représentent en effet
- 2- 36,8 % des administrateurs civils

Dans les corps techniques, les femmes sont extrêmement minoritaires

- 1- 6,8 % pour les Ingénieurs des Ponts
- 2- 13,6 % pour les TPE
- 3- 17,20% pour les TS
- 4- 14,3% pour les dessinateurs

Une analyse plus fine devrait être effectuée les postes de responsabilité occupés par des femmes.

CAP CENTRALE OU NATIONALE	NOMBRE d'Agents représentés				
	Hommes	Femmes	Total	% Hommes	% Femmes
CATEGORIE A					
Administrateur civil	89	52	141	63,20	36,8
Attachés d'Administration Centrale	169	276	445	37,90	62,10
Ingénieurs des ponts et chaussées	678	49	727	93,20	6,80
Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	3 665	577	4 242	86,30	13,60
Chargés d'études documentaires dont la gestion relève du METL	16	97	113	14,20	85,80
Personnels administratifs supérieurs des Services Déconcentrés	609	613	1 222	49,80	50,20
Délégués au permis de conduire et à la sécurité routière	29	8	37	78,30	21,70
Inspecteurs généraux de l'équipement et des inspecteurs généraux de la construction	28	9	37	75,60	24,40
Architectes et urbanistes de l'Etat de la spécialité " urbanisme-aménagement "	102	32	134	76,10	23,90
Directeurs de recherche de l'équipement	43	3	46	93,40	6,60
Chargés de recherche de l'équipement	63	22	85	74,20	25,80
Inspecteurs des affaires maritimes	93	14	107	86,90	13,10
Officiers de ports	23	1	24	95,80	4,20
Professeurs techniques de l'enseignement maritime	44	1	45	97,70	2,30

ANNEXE (suite)

CAP CENTRALE OU NATIONALE	NOMBRE d'Agents représentés				
	Hommes	Femmes	Total	% Hommes	% Femmes
CATEGORIE A et B					
Assistant et conseiller technique de service social (assistante sociale = catégorie B ; conseiller technique de service sociale = catégorie A)	6	117	123	4,8	95,20
CATEGORIE B					
Contrôleurs des transports terrestres	316	94	410	77	23
Contrôleurs des TPE " toutes spécialités "	5 878	169	6047	97,20	2,80
Contrôleurs des TPE spécialisé " VN-PM " et mécaniciens électriciens	488	15	503	97	3
Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière	474	191	665	71,20	28,80
Secrétaire administratif des services déconcentrés	1 061	2 885	3 946	26,80	73,20
Secrétaire administration d'administration centrale	144	406	550	26,10	73,90
Technicien supérieur de l'équipement	7 178	1 487	8 665	82,80	17,20
Techniciens des parcs nationaux	62	3	65	95,30	4,70
Officiers de ports adjoints	113		113	100	
Contrôleurs des affaires maritimes	268	112	380	70,50	29,50

CAP CENTRALE OU NATIONALE	NOMBRE d'Agents représentés				
	Hommes	Femmes	Total	% Hommes	% Femmes
CATEGORIE C					
Adjoints et Agents administratifs des Services Déconcentrés	2 497	14 995	17 492	14,28	85,72
Adjoints et Agents administratifs d'Administration Centrale	189	807	996	18,90	81,10
Personnels ouvriers et de maîtrise d'Administration Centrale	62	7	69	89,80	10,20
Dessinateur	4 102	683	4 785	85,70	14,30
Personnels de services, ouvrier et de maîtrise des Services Déconcentrés	318	180	498	63,80	36,20
Personnels de service d'Administration Centrale	103	50	153	67,30	32,70
Personnels ouvriers et de maîtrise de l'ancien service des eaux et fontaines de Versailles, Marly et Saint-Cloud	15		15	100	
Conducteurs automobile (AC et SD)	153		153	100	
Experts techniques des services techniques	407	22	429	94,80	5,20
Agents et chefs d'équipe des TPE " VN-PM "	3 298	346	3 644	90,50	9,50
Agent technique des parcs nationaux	123	16	139	88,5	11,5
Agents de service technique des Services Déconcentrés	44	13	57	77,20	22,80
Agents administratifs des Services Déconcentrés	7	47	54	13,00	87,00

Imprimé dans les locaux du Syndicat national des personnels administratifs et de service

METL – PLOT I – 92055 – PARIS LA DEFENSE CEDEX 04 – Tél. 01.40.81.83.12. – Fax. 01.40.81.83.16. –

Email : Internet – sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net – Intranet : Cf carnet d'adresse – annuaire équipement – Syndicat/SN PTAS CGT/AC

Directeur de publication: Didier LASSAUZAY – n° CPPAP 199 D 73 – ABONNEMENT 68,60 € + N° SPECIAUX 7,62 €